

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BSV CASSIS n° 6 du 18 mai 2018



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Relevé des stades

I3 (fin nouaison ; BBCH 71) pour toutes les variétés.

Malgré une météo plutôt favorable pendant la floraison, le taux de coulure varie de 20 à 50 % en Noir de Bourgogne, et de 20 à 40 % pour le Blackdown. Les bouts de grappes sont souvent dépourvus de fruits mais le nombre de fruits par plantes, accrochés à ce jour, est globalement correct.

À noter une sénescence prématurée des petites feuilles accolées aux inflorescences (photo 1). Ce jaunissement fréquemment observé en tout secteur est très probablement une réaction physiologique aux températures d'avril soudainement très élevées.



photo 1

Oïdium

Des symptômes sont maintenant présents dans quasiment toutes les parcelles sensibles. Mais la fréquence est très variable, allant de quelques petites taches (moins de 5 % des pousses) dans la majorité des parcelles, à plusieurs taches sur 10 à 20 % des pousses pour la parcelle la plus attaquée.

Comme annoncé dans le bulletin n°4, la nouaison correspond souvent au début d'attaque. La période de sensibilité perdure jusqu'à mi juin.

Anthracnose

La situation reste saine dans son ensemble avec toujours une majorité des parcelles sans ou avec très peu de symptômes.

Une évolution du nombre de feuilles touchées est notée dans la plupart des parcelles qui en contenait déjà un peu. Et pour un cas du réseau, l'extension est importante (photo 2).

La période de projection de spores, et donc de risque de nouvelles contaminations, n'est pas terminée ; de récentes projections ont d'ailleurs été détectées sur l'appareil situé à Beaune, suite aux précipitations de ce début de semaine.



photo 2

Cochenille du mûrier

Quelques larves hors boucliers détectées hier : le début d'essaimage est imminent.
(Voir bulletin n°5 du 9 mai spécial cochenilles).

Pucerons

La présence des pucerons verts décline. De nombreuses pousses symptomatiques en sont maintenant dépourvues (fin du cycle) ou contiennent des individus ailés annonciateurs de fin de présence (photo 3).



photo 3

Quelques colonies résiduelles, et souvent de petites tailles, sont encore constituées uniquement d'aptères développés.

Les larves de coccinelles sont fréquentes (photo 4).



photo 4

Les symptômes dus aux pucerons jaunes (photo 5) persistent mais la présence des individus se fait moindre (photo 6).



photo 5



photo 6



Il est également possible d'observer des colonies de pucerons "cendrés" (*Aphis schneideri* ou *Aphis grossulariae*) qui s'installent en haut des pousses sur tiges et pétioles. Contrairement aux pucerons verts, leur présence perdure et la croissance de la pousse est fortement perturbée. Les jeunes plantations et les repousses après broyage sont les plus à risque.

Chenilles

Quelques enroulements de feuilles dus à la présence d'une tordeuse (photo 7) ou d'une tenthrède sont parfois visibles, mais à un taux non préoccupant dans les parcelles observées avant ce bulletin.



photo 7

Cécidomye des pousses du cassissier

Nous avons observé quelques larves au nord de Dijon, mais il est plus probable qu'il s'agisse de résiduelles de la 1^{ère} génération.

La 1^{ère} génération de larves est la plus étalée dans le temps, et les toutes dernières de celle-ci peuvent croiser les premières larves de la G2.

Le début de présence des larves de 2^{ème} génération risque d'être effectif dans les tout prochains jours en secteurs précoces.

Rappelons que les rangs en repousse après broyage sont les plus exposés aux attaques.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement